



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 19 mai 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier  
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-200905122**

**MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

Considérant que le greffier soumet à l'attention du conseil qu'il y aurait lieu d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout des points suivants à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2009 :

- 13.1 Demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- 13.2 Demande de don pour le Gala des génies de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles
- 13.3 Embauche d'étudiants supplémentaires pour la période estivale 2009

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200905123**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mai 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

*Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens*

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2009 et de la séance extraordinaire du 27 avril 2009
- 3 Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
- 4 **Rapports des commissions**
- 5 **Rapports des services**
  - 5.1 Modification de la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc
  - 5.2 Approbation de l'entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre
  - 5.3 Dépôt des états comparatifs

## **6 Règlements**

- 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 – Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité – Avis de motion
- 6.2. Règlement modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin d'exiger, lors de l'émission de permis ou certificats, la certification ACNOR pour les bâtiments préfabriqués - Avis de motion
- 6.3. Règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption du premier projet
- 6.4. Règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 – Adoption du premier projet
- 6.5. Règlement numéro 04-047-22 modifiant le règlement numéro 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel » - Adoption
- 6.6. Règlement numéro 713-61 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23 – Adoption
- 6.7. Second projet de règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde » - Adoption
- 6.8. Règlement numéro 6-2009 – Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion – Adoption
- 6.9. Règlement numéro 609-10 – Règlement modifiant le règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement et ses amendements afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h – Adoption
- 6.10. Règlement numéro 644-2 – Règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien – Adoption

## **7. Adjudications de contrats**

- 7.1. Contrat pour la réalisation d'une murale au parc Marien

## **8. Mandats de services professionnels**

## **9. Personnel**

- 9.1. Permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître – aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics
- 9.2. Permanence de madame Julie Dussault au poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel à la Division de la bibliothèque

## **10. Demandes de contributions financières**

- 10.1. Participation de la Ville de Montréal-Est à un brunch soulignant la fin des activités de Hockey Région Bourassa
- 10.2. Don à l'organisme Action secours, vie d'espoir pour l'organisation de petits déjeuners

## **11. Relations publiques**

- 11.1. Félicitations au Club de sauvetage de Montréal-Est
- 11.2. Félicitations au Club Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est

## **12. Proclamations**

- 12.1. Proclamation de la journée du 9 août, journée des « Gardiens de la paix »

## **13. Affaires nouvelles**

- 13.1 Demande de subvention au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- 13.2 Demande de don pour le Gala des génies de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles
- 13.3 Embauche d'étudiants supplémentaires pour la période estivale 2009

*Période de questions relatives à l'ordre du jour*

**Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2**

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**CM-200905124**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2009 et de la séance spéciale du 27 avril 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3**

## **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-200905125**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De prendre acte du dépôt, par la trésorière, de la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 21 avril 2009 au 19 mai 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4**

## **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**5**

## **RAPPORTS DES SERVICES**

**CM-200905126**

### **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES RACCORDEMENTS D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

5.1

Considérant l'adoption de la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc le 17 mars 2008;

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est de ne plus payer les réparations des raccordements pour les commerces à portée régionale et de maintenir l'exemption de payer pour les commerces et services desservant la population locale;

Considérant qu'il y a lieu de préciser certaines classes d'usage;

Considérant les recommandations de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abroger la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc du 17 mars 2008 et de la remplacer par la Politique sur les raccordements d'égout et d'aqueduc telle que soumise par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques et directeur général adjoint.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200905127**

### **APPROBATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE D'AIDE MUTUELLE LORS D'URGENCE ET/OU DE SINISTRE**

5.2

Considérant que le conseil a signifié son intérêt afin de faire partie d'une entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre par sa résolution CM-200812324 du 15 décembre 2008;

Considérant qu'une proposition finale a été soumise par l'arrondissement Anjou;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite entente.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver l'entente intermunicipale d'aide mutuelle lors d'urgence et/ou de sinistre avec les arrondissements montréalais d'Anjou, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200905128**

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

5.3

La trésorière et directrice générale adjointe, madame Carole Michelin, CGA, dépose séance tenante les états comparatifs, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

## **6**

### **RÈGLEMENTS**

**CM-200905129**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R14-106-2 - RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DES MEMBRES DE CE COMITÉ - AVIS DE MOTION**

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro R14-106-2 - Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme et ses amendements afin de modifier la composition des membres de ce comité.

**CM-200905130**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'EXIGER, LORS DE L'ÉMISSION DE PERMIS OU CERTIFICATS, LA CERTIFICATION ACNOR POUR LES BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS - AVIS DE MOTION**

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin d'exiger, lors de l'émission de permis ou certificats, la certification ACNOR pour les bâtiments préfabriqués.

**CM-200905131**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

6.3

Considérant l'avis de motion donné à la séance extraordinaire du 27 avril 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200905132**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

6.4

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905133

**RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION « SECTEUR D'EMPLOIS » À MÊME UNE PARTIE DE L'AFFECTATION « SECTEUR RÉSIDENTIEL » - ADOPTION**

6.5

Considérant l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 04-047-22 à la séance extraordinaire du 27 avril 2009;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 04-047-22 modifiant le règlement numéro 04-047 - Règlement du plan d'urbanisme et ses amendements afin d'agrandir l'affectation « secteur d'emplois » à même une partie de l'affectation « secteur résidentiel ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905134

**RÈGLEMENT NUMÉRO 713-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 13 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 23 - ADOPTION**

6.6

Considérant qu'à la suite de l'adoption du règlement numéro 04-047-22, il y a lieu que la Ville adopte un règlement de concordance pour son règlement de zonage;

Considérant l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 713-61 à la séance extraordinaire du 27 avril 2009;

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-61 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'agrandir la zone 13 à même une partie de la zone 23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905135

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE DE GROS » ET DE REMPLACER LES CLASSES D'USAGES « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » - ADOPTION**

6.7

Considérant l'assemblée publique de consultation tenue le 13 mai 2009 à la suite d'un avis public publié dans le journal Avenir du 5 mai 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement numéro 713-62 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de créer la classe d'usages « commerce de gros » et de remplacer les classes d'usages « industrie légère » et « industrie lourde ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905136

**RÈGLEMENT NUMÉRO 6-2009 - RÈGLEMENT SUR LES COMMERCES DE PRÊTS SUR GAGES OU D'ARTICLES D'OCCASION - ADOPTION**

6.8

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 6-2009 - Règlement sur les commerces de prêts sur gages ou d'articles d'occasion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905137

**RÈGLEMENT NUMÉRO 609-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT ET SES AMENDEMENTS AFIN DE FIXER LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR L'AVENUE MARIEN À 50 KM/H - ADOPTION**

6.9

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 609-10 - Règlement modifiant le règlement numéro 609 relatif à la circulation et au stationnement et ses amendements afin de fixer la vitesse maximale des véhicules routiers sur l'avenue Marien à 50 km/h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905138

**RÈGLEMENT NUMÉRO 644-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 644 CONCERNANT L'ORDRE, LA SÉCURITÉ, AINSI QUE LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CHANGER LES NOMS DES PARCS JOHN-M.-KENNEDY ET MARIEN - ADOPTION**

6.10

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 20 avril 2009;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le maire Yvon Labrosse,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 644-2 - Règlement modifiant le règlement numéro 644 concernant l'ordre, la sécurité, ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs de la Ville de Montréal-Est et ses amendements afin de changer les noms des parcs John-M.-Kennedy et Marien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7**

**ADJUDICATIONS DE CONTRATS**

CM-200905139

**CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE MURALE AU PARC MARIEN**

7.1

Considérant la suggestion de citoyens pour réaliser une murale au parc Marien;

Considérant que deux invitations à soumissionner ont été transmises pour la réalisation de cette murale;

Considérant la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs et d'octroyer le contrat pour la réalisation d'une murale au parc Marien au plus bas soumissionnaire, soit monsieur Jonathan Gosselin, le tout conformément aux documents de la soumission;

D'autoriser à cette fin une dépense de 5 370 \$;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8**

## **MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**9**

### **PERSONNEL**

**CM-200905140**

#### **PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE RONDEAU À TITRE DE CONTREMAÎTRE - AQUEDUC ET VOIRIE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est à l'effet de confirmer la permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de monsieur Stéphane Rondeau à titre de contremaître - aqueduc et voirie à la Direction des travaux publics, puisqu'il a complété avec succès sa période d'essai et qu'il répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste, et ce, à compter du 21 mai 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CM-200905141**

#### **PERMANENCE DE MADAME JULIE DUSSAULT AU POSTE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À TEMPS PARTIEL À LA DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

9.2

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant la nomination de madame Julie Dussault le 16 décembre 2008;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de madame Julie Dussault au poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel, groupe 3, à la Division de la bibliothèque de la Direction des services administratifs, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective, et ce, rétroactivement au 16 décembre 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10

### DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200905142

#### **PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À UN BRUNCH SOULIGNANT LA FIN DES ACTIVITÉS DE HOCKEY RÉGION BOURASSA**

10.1

Considérant que Hockey Région Bourassa mettra fin à ses activités le 14 juin prochain lors de l'assemblée générale annuelle de Hockey Québec;

Considérant que cet organisme veut tenir un brunch pour souligner l'apport des bénévoles et sollicite, à cette fin, la participation de ses partenaires;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été partenaire de Hockey Région Bourassa durant de nombreuses années;

Considérant que les bénévoles sont des acteurs importants au succès de diverses activités socio-communautaires et qu'il y a lieu de souligner leur apport dans la communauté;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer Hockey Région Bourassa pour l'organisation d'un brunch afin de souligner l'apport des bénévoles aux activités de cette organisation et d'autoriser, à cette fin, une dépense de 400 \$ pour l'achat de seize billets, soit l'équivalent de 2 tables de 8 personnes, pour participer à cette activité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CM-200905143

#### **DON À L'ORGANISME ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR L'ORGANISATION DE PETITS DÉJEUNERS**

10.2

Considérant la demande reçue de l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 2 500 \$ à l'organisme Action Secours, Vie d'Espoir pour l'organisation de petits déjeuners à l'école St-Octave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 11

### RELATIONS PUBLIQUES

CM-200905144

#### **FÉLICITATIONS AU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST**

11.1

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter le Club de sauvetage de Montréal-Est pour leurs belles performances lors du dernier championnat de sauvetage québécois.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De féliciter le Club de sauvetage de Montréal-Est pour sa récolte de 19 médailles lors du championnat de sauvetage québécois qui s'est tenu à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



CM-200905145

## FÉLICITATIONS AU CLUB BANTAM A - L'ÉCLIPSE DE MONTRÉAL-EST

11.2

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter le club de hockey Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est, qui a remporté les séries de fin de saison et les régionaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De féliciter les membres du club de hockey Bantam A - L'Éclipse de Montréal-Est pour leur belle performance lors de la saison de hockey 2008 - 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12

## PROCLAMATIONS

CM-200905146

### PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DU 9 AOÛT, JOURNÉE DES « GARDIENS DE LA PAIX »

12.1

Considérant que le Canada est un fidèle défenseur des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) depuis sa constitution en 1945;

Considérant que les canadiens ont joué un rôle clé sur la formation de la première grande opération du maintien de la paix, la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), ainsi que la création des Casques bleus en 1956;

Considérant que, depuis 1947, plus de 125 000 militaires, policiers et autres agents de la paix canadiens ont participé et participent toujours à des opérations du maintien de la paix des Nations Unies et les autres organismes internationaux ou multinationaux partout dans le monde;

Considérant que cent soixante-dix (170) gardiens de la paix canadiens ont déjà fait l'ultime sacrifice de leur vie et que beaucoup d'autres ont été blessés physiquement et psychologiquement lors des opérations du maintien de la paix;

Considérant que, le 9 août 1974, neuf Casques bleus de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient (FONUMO) ont été tués lorsque leur aéronef a été abattu par un missile sol-air syrien au-dessus du Liban;

Considérant que le Prix Nobel de la paix de 1988 a été décerné à tous les gardiens de la paix Casques bleus de l'ONU qui ont servi dans les opérations de paix des Nations Unies entre 1956 et 1988;

Considérant que la Ville de Montréal-Est compte parmi ses citoyens, des vétérans du maintien de la paix et leur porte reconnaissance annuellement en faisant flotter le drapeau des Nations Unies, le 9 août;

Considérant que, chaque année, le 9 août, les Gardiens de la Paix de l'Association Canadienne des Vétérans des Forces de Paix des Nations Unies (ACVFPNU) honorent à Montréal-Est leurs confrères et leurs consoeurs d'armes passés et actuels, et se souviendront de ceux et celles ayant sacrifié leur vie au service de la paix;

Considérant que nos gardiens de la paix sont fiers de servir, fier d'avoir servi, au service de la paix.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De déclarer le 9 août la Journée des Gardiens de la Paix en perpétuité à Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13

## AFFAIRES NOUVELLES

CM-200905147

### DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE

13.1

Considérant que la bibliothèque désire développer une nouvelle section destinée aux parents, intervenants, enseignants, éducateurs, animateurs, etc., et qu'elle veut également accroître le matériel disponible (livres cartonnés, tactiles, livres-jeux, ensemble multisports, DVD, etc.) dans la section des 0 - 5 ans;

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine offre une aide dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De mandater madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice générale adjointe, afin de présenter les projets ci-haut mentionnés au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », et d'autoriser cette dernière à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905148

### DEMANDE DE DON POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES

13.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager la réussite scolaire auprès des jeunes;

Considérant la demande reçue des organisateurs du Gala des génies ESPAT;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'allouer une contribution financière au montant de 200 \$ à l'École secondaire Pointe-aux-Trembles pour l'organisation du Gala des génies ESPAT.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200905149

### EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2009

13.3

Considérant qu'il est plus difficile pour les étudiants de trouver un emploi d'été en cette période de difficultés économiques;

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire encourager ses jeunes à poursuivre leurs études;

Considérant, également, que la Ville de Montréal-Est peut devancer certains travaux d'entretien ou d'amélioration afin de permettre à ces jeunes d'obtenir un emploi d'été.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'embaucher, et ce, nonobstant les dispositions de la « Politique administrative relative à l'embauche des étudiants », des étudiants supplémentaires pour la saison estivale 2009 sous réserve des conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans au moment de l'entrée en fonction
- être inscrit aux études pour la session d'automne 2009;

Les étudiants qui seront embauchés conformément à la présente résolution le seront pour une période maximale de 4 semaines;

D'autoriser, à cette fin, une dépense de 95 000 \$ pour les salaires et l'achat d'équipements nécessaires à ces étudiants : cette somme sera prélevée à même le surplus non affecté de la Ville de Montréal-Est;

Les dispositions de la présente résolution sont inapplicables aux étudiants embauchés conformément à la Politique administrative relative à l'embauche des étudiants, lesquels demeurent régis par les dispositions de cette politique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL  
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**CM-200905150**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 20 h 00.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

YVON LABROSSE  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier